



**Demande d'inscription au C2M : Club de Modélisme des Marmousets**  
**SECTION VOITURE / SAISON 2009-2010**

**Nom :** **Prénom :**  
**Adresse :**  
**Code Postal :** **Ville :**  
**Téléphone Fixe :** **Téléphone Portable :**  
**Date et lieu de naissance :**  
**N° de Licence :**  
**Adresse e-mail :**  
**Catégorie :**

1/10 <sup>ème</sup> Piste		1/10 <sup>ème</sup> TT		1/8 <sup>ème</sup> Piste		1/8 <sup>ème</sup> TT		1/5 <sup>ème</sup> Piste		1/5 <sup>ème</sup> TT	
Elec.	Ther.	Elec.	Ther.	Elec.	Ther.	Elec.	Ther.	Ther.	Ther.	Ther.	Ther.

**Licence :**

Accompagnateur	Découverte	Ligue		Nationale	
		- 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	+ 16 ans
16€	22€	23€	36€	33€	52€

**Vous désirez souscrire à la garantie complémentaire IA sport + de la MAIF (+12€) :**

OUI	NON
-----	-----

**Types et tarifs d'adhésions 2009-2010 :** (Règlement à joindre par chèque à l'ordre du C2M)

- Adhérent pratiquant : 179 euros
- Adhérent accompagnateur : 16 euros

Je reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur, un exemplaire de la liste des fréquences légales autorisées et des horaires d'ouvertures.

**Signature de l'adhérent :** (ou du responsable légal pour les mineurs)

# ANNEXE

(à ne pas joindre avec votre adhésion)

**Liste des pièces à joindre lors de votre inscription :** *(Toute inscription incomplète ne sera pas validée)*

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- 3 enveloppes timbrées avec vos coordonnées
- 2 photos d'identité
- 1 exemplaire du règlement intérieur signé
- Fiche d'inscription remplie
- Chèque de paiement du montant de votre cotisation **à l'ordre du C2M**

**Lexique des licences fédérales FVRC :**

- **Licence Accompagnateur** : Cette licence permet l'accès aux stands, à mécaniser le modèle et accompagner un adhérent pratiquant sur les pistes lors des compétitions ou en loisir. **Cette licence ne permet pas de piloter.**
- **Licence découverte** : Cette licence permet de pratiquer uniquement en loisir. Pas de compétition officielle type championnat de ligue, nationaux et internationaux. Il est quand même possible de participer à des courses amicales.
- **Licence Ligue** : Cette licence permet de pratiquer en loisir ainsi qu'en championnat de ligue promo. Il n'est pas possible de s'inscrire en championnat de ligue open ou en course nationale.
- **Licence Nationale** : Cette Licence permet de pratiquer en loisir, en championnat de ligue promo et open ainsi qu'en course nationale et EFRA (Européenne).

**Tarifs des licences Fédérales FVRC :**

<b>TARIFS 2010</b>	
Licence NATIONALE	52 €
Licence NATIONALE - DE 16 ANS*	33 €
Licence LIGUE	36 €
Licence LIGUE - DE 16 ANS*	23 €
Licence DECOUVERTE	22 €
Licence ORGANISATEUR	25 €
Licence ACCOMPAGNATEUR	16 €
Licence INTERNATIONALE (à ajouter à une licence Nationale ou Nationale junior)	45 €
Assurance Garantie Optionnelle IA Sport +	12 €

Renseignements complémentaires sur le site web de la FVRC :

<http://www.fvrc.asso.fr/>

C2M – Association Loi 1901

C2M, Centre Départemental de Modélisme, Chemin des Marmousets, 94510 LA QUEUE-EN-BRIE - 01 47 06 24 72



# REGLEMENT INTERIEUR PISTES VOITURES

(Annexe au règlement intérieur général du C2M)

**Article 1 :**

Les adhérents doivent en permanence porter le badge club sur eux de façon visible.

**Article 2 :**

Tous les utilisateurs de radio à quartz doivent mettre leur plaquette de fréquence sur le tableau situé derrière le bâtiment à l'entrée des stands

**Article 3 :**

Toutes les interventions sur les véhicules (sauf ramassage) doivent se faire dans les stands.

**Article 4 :**

Toutes les voitures roulant sur les pistes doivent avoir une carrosserie correctement fixée sur le châssis.

**Article 5 :**

Tous les pilotes doivent piloter sur le podium de pilotage.

**Article 6 :**

Les établis doivent rester propres, les adhérents doivent veiller à ne pas laisser de déchets et mégots de cigarettes dans les stands et sur les établis. Des poubelles et des cendriers sont prévus à ces effets.

**Article 7 :**

Les arrivées et sorties des véhicules dans les voies de lancement des stands doivent se faire par les entrées et sorties respectives.

**Article 8 :**

Tous les véhicules doivent rouler dans le même sens à savoir :

- Sens antihoraire pour la piste bitume,
- Sens horaire pour la piste TT.

L'échange du sens de rotation peut être modifié avec l'accord de tous les adhérents présents sur les pistes.

**Article 9 :**

Il est interdit de laisser des bidons de carburant vides sur les pistes et dans les poubelles des pistes. Ceux-ci doivent être repris par leurs propriétaires

**Article 10 :**

Il est demandé à chaque adhérent de faire attention à son comportement afin d'éviter tout débordement.

Nous rappelons que tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné (Article 25 du Règlement intérieur général du C2M).

C2M – Association Loi 1901

C2M, Centre Départemental de Modélisme, Chemin des Marmousets, 94510 LA QUEUE-EN-BRIE - 01 47 06 24 72